



**MAIRIE DE
SAINT IGNY DE ROCHE**
(71 170 - Saône-et-Loire)
Tel : 03.85.26.35.12
Mail : mairie@stignyderoche.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Dejoux Fabrice, Maire.

Etaient présents : MM. et Mmes Audet Lydie, Louveton François, Chavanon Sandrine, Verchère Pascal, Troncy Jean-Paul, Chetaille Alain, Duperron Marie, Gaudin Maud, Regard Frédéric, Boucaud Le Blond Françoise, Michallet Segaud Stéphanie Laroche Guillaume formant la majorité des membres en exercice.

Besson Daniel donne pouvoir à Regard Frédéric.

Poizat Magalie s'excuse.

Laroche Guillaume est nommé secrétaire de séance.

Les pièces suivantes ont été remises lors de l'envoi des convocations ou sur table, ce jour :

- ✓ Le procès-verbal de la réunion du 8 juillet 2026 ;
- ✓ Une note explicative de synthèse

M. le Maire demande à l'Assemblée s'il est possible d'ajouter à l'ordre du jour la création d'un emploi permanent pour le poste de Chloé Delorme. Le Conseil Municipal valide cet ajout qui sera traité en début de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 08/07/2026.

Le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2026, ayant été approuvé à l'unanimité, suit la signature au registre de M. le Maire et M. le Secrétaire.

Compte-rendu des délégations exercées par M. le Maire.

Décision n° 2026 /D 32 du 02/07/2026 :

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et AGB Imprimerie, pour l'achat des poteaux et panneaux du verger de sauvegarde, pour un montant de 864 € TTC.

Décision n° 2026 /D 33 du 02/07/2026 :

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et CBC Chauffailles, pour l'achat d'un défibrillateur installé au Bourg sur la Maison Chinardet (à la place de celui de la Maison d'Accueil), pour un montant de 2 028 € TTC.

Décision n° 2026 /D 34 du 02/07/2026 :

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et Schindler, pour deux réparations de l'ascenseur de la Maison Chinardet, pour un montant de 530.28 € TTC.

Décision n° 2026 /D 35 du 23/07/2026 :

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et Lespinasse Energies, pour le rafraîchissement du plancher de la Micro-Crèche, pour un montant de 637.38 € TTC.

Décision n° 2026 /D 36 du 23/07/2026 :

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et 2BR, pour la maîtrise d'œuvre de l'extension et de l'isolation de la Salle des Sports, pour un montant de 2 424.24 € TTC.

Décision n° 2026 /D 37 du 23/07/2026 :

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et Grapeloup TP, pour les remises à niveau des accotements, le nettoyage des recoupes des chemins ruraux, 3 h de curage de fossés pour des montants respectifs de 1 365 €, 312 €, 252 € TTC.

Décision n° 2026 /D 38 du 23/07/2026 :

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et Auclerc Electricité, pour l'alimentation du nouveau défibrillateur de la Maison Chinardet, pour un montant de 494.40 € TTC.

Décision n° 2026 /D 39 du 23/07/2026 :

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et Delaye Combustibles, pour le curage et l'inspection vidéo du réseau d'eaux pluviales vers l'ancien moulin / tour cassé, pour un montant de 232.80 € TTC.

Décision n° 2026 /D 40 du 23/07/2026 :

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et Berger Levrault, pour la migration des logiciels métiers de la commune, pour un montant de 4 561.91 € TTC.

Décision n° 2026 /D 41 du 05/08/2026 :

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et 2BR, pour la maîtrise d'œuvre de l'extension et de l'isolation de la Salle des Sports, pour un montant de 1 264.32 € TTC.

Décision n° 2026 /D 42 du 05/08/2026 :

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et Moncorger Menuiserie, pour un volet bois au 1^{er} étage de la Maison Bergerolline, pour un montant de 1 205.84 € TTC.

Décision n° 2026 /D 43 du 05/08/2026 :

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et Lespinasse Energies, pour le changement du mitigeur et l'installation d'un déversoir mural dans le local vaisselle de la Salle Polyvalente pour un montant de 2 475.60 € TTC.

Décision n° 2026 /D 44 du 05/08/2026 :

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et Verchère Christian, pour 6.50 h de broyage des chemins ruraux, pour un montant de 300.30 € TTC.

Création d'un emploi permanent – Recrutement d'un agent contractuel de droit public.

Chloé Delorme a été recrutée le 31 août 2026 sur le fondement d'un accroissement temporaire d'activité. Le SGC de Charolles, compte-tenu de la durée du CDD (3 ans, 26 h / s) demande à ce que ce contrat soit fondé sur un emploi permanent prévu à l'article 332-8 du CGFPT. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création d'un emploi permanent sur le grade d'Adjoint Technique, pour effectuer les missions d'animateur périscolaire et d'agent d'entretien des bâtiments communaux, à compter du 31 août 2026, à raison de 26 h hebdomadaire et autorise le recrutement d'un CDD sur ce poste.

Vote d'une subvention au Multiple Rural pour l'installation d'une climatisation.

M. le Maire informe l'Assemblée qu'afin de pouvoir payer la fourniture et la pose d'une climatisation dans l'épicerie (Facture entreprise Percet : 3 910 € HT, Facture Auclerc Electricité : 320 € HT, soit un total de 4 230 € HT) une subvention de 613.72 € du budget de la Commune au budget du Multiple Rural s'avère nécessaire.

De plus, par mail du 4 septembre dernier, la SARL Septe Lefèvre fait savoir que le régulateur de la vitrine frigorifique 3 portes est HS. Le devis de l'entreprise Perrier s'élève à 470.33 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 1 084.05 € du budget de la Commune au budget du Multiple Rural et vote les deux décisions modificatives relatives à cette décision.

Remboursement des frais engagés par Pascal Verchère, suite à l'incendie du 19 août aux Tronchères.

Lors de l'incendie aux Tronchères, Pascal Verchère a acheté de la nourriture et des boissons pour les pompiers et agriculteurs présents. L'Assemblée accepte, avec une abstention (Pascal Verchère), de rembourser 112.02 € à Pascal Verchère, Adjoint au Maire et de remercier les agriculteurs par la remise d'un présent, en témoignage de la reconnaissance de la commune pour l'aide apportée.

M. le Maire précise qu'il est difficile de mesurer l'aide apportée par chaque agriculteur mais ce qui est certain c'est que sans eux, les pompiers n'auraient pas eu les moyens de lutter aussi efficacement contre les trois gros incendies qui ont touchés la commune cet été (derrière la salle des sports, aux Traives et aux Tronchères). L'ensemble des élus les remercient sincèrement. Pour information, des négociations sont en cours auprès du Département (SDIS) pour les indemniser.

Projet d'extension et d'isolation de la Salle des Sports.

M. le Maire informe l'Assemblée de la notification d'attribution d'une subvention Fonds Vert – France Nation Verte 2026, d'un montant de 338 635 €, sur la réhabilitation thermique de la Salle des Sports. L'extension et la halle couverte ne seront pas éligibles au Fonds Vert. Il présente ensuite le projet n° 7 établi par 2BR : extension sur l'avant, halle sur le côté droit, hall d'accueil agrandi... Le deuxième projet sera finalisé prochainement et une décision sera prise lors du prochain Conseil Municipal.

Projet d'une pergola au sous-sol de la Salle Polyvalente.

François Louveton présente les deux projets / devis pour l'installation d'une pergola, devant l'entrée de la garderie, au sous-sol de la Salle Polyvalente. Celui, tout bois de l'entreprise Duperron s'élève à 9 000 € HT. Celui en bois avec le changement des barrières de l'entreprise Côté Jardin s'élève à 12 000.71 € HT, celui avec des panneaux rigides et le changement des barrières de l'entreprise Côté Jardin à 9 336.71 €. Marie Duperron ayant quitté la salle et n'ayant pas participé aux débats, le Conseil Municipal valide avec une abstention (Marie Duperron) le devis des Menuiseries Duperron lorsque la déclaration préalable sera acceptée.

Convention-cadre entre le Centre de Gestion 71 (CDG 71) et la Commune.

Suite aux élections municipales et au renouvellement du Conseil d'Administration du CDG 71, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de signer une convention-cadre avec le CDG71, pour accéder à l'ensemble des prestations facultatives proposées par celui-ci (santé au travail, paye à façon, retraite...), sans obligation de recours effectif.

Questions diverses.

François Louveton propose aux élus de se réunir le 28 septembre prochain à 19 h pour corriger, ajouter, supprimer des informations sur le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et réfléchir sur celui de la Communauté de Communes (PCIS).

Sandrine Chavanon demande aux élus leur avis sur un concert de gospel, dans l'église, le samedi 12 décembre à 18 h, au tarif de 800 € + les frais d'hébergement des choristes dans les gîtes à Belmont (160 €). L'Assemblée valide cette proposition. Une demande d'autorisation sera faite à la Paroisse ; les classes en 7 seront sollicitées pour tenir une buvette dans la Maison Chinardet. Le sapin et les décorations de Noël seront installés le samedi 5 décembre.

Lydie Audet procède à un résumé de la rentrée scolaire 2026/ 2027 : 84 élèves sont comptabilisés cette année et nouveauté, la kermesse aura lieu le 9 avril, au lieu de fin juin, pour éviter les problématiques liées à la canicule ; 19 enfants sont inscrits à la Micro-Crèche entre septembre et décembre 2026. La passerelle « micro-crèche - école », forte de son succès, perdure. Le repas des aînés aura lieu le 11 octobre, les invitations aux plus de 70 ans ont été distribuées (grand merci à Alain et Nicole Chetaille). Le repas sera préparé par le traiteur Millet de Charlieu et un spectacle de magie et d'illusions sera présenté. Le colis des aînés est en cours de préparation. La convention territoriale globale (CTG) avec la CAF et la Communauté de Communes a été renouvelée ; le centre social, né de cette CTG, demande à être plus connu ! Des administrés ont demandé la mise en place d'une mutuelle communale ; malheureusement, organiser une telle négociation entre plusieurs mutuelles semble fort compliqué. Les élus ne souhaitent pas favoriser plus l'une qu'une autre mutuelle, les besoins de chacun étant trop différents.

La séance est levée à 21 h 15

Récapitulatif et numéro d'ordre des délibérations de la réunion du Conseil Municipal du 21.09.2026 :

2026.09.21 / 01 : Création d'un emploi permanent – recrutement d'un agent contractuel de droit public : Accord unanime.

2026.09.21 / 02 : Vote d'une subvention exceptionnelle au Multiple Rural pour l'installation d'une climatisation dans l'épicerie et la réparation d'une vitrine frigorifique : Accord unanime.

2026.09.21 / 03 : Remboursement des frais engagés par Pascal Verchère, suite à l'incendie du 19 août aux Tronchères : Accord avec 1 abstention.

2026.09.21 / 04 : Adhésion à la convention cadre du Centre de Gestion de la Fonction Public Territoriale de Saône et Loire (CDG 71) : Accord unanime.

Etat des présences à la réunion du Conseil Municipal du 21.09.2026 signé en page suivante.

M. le Maire, Fabrice DEJOUX	M. le Secrétaire, Guillaume LAROCHE